



OXYLIUM CONSEILS
RETRAITE



**Assistance administrative
après un cumul emploi retraite**

**DÉLEGUEZ LES
DÉMARCHES POUR
PERCEVOIR VOS
DROIT
SUPPLÉMENTAIRES**

CE QUE NOUS FAISONS

Nos services

Vous êtes à la retraite, mais vous avez choisi de continuer à travailler, ce qui contribue à l'augmentation de vos droits à la retraite. En poursuivant une activité professionnelle, vous aurez la possibilité de demander un second versement lors de votre cessation complète. Nous nous occupons de cette démarche administrative pour vous faciliter la tâche.



Une heure de rendez-vous

Avant l'instruction de vos demandes de retraite, nous vous proposons un rendez-vous afin de faire le point sur les retraites que vous percevez et la date à laquelle vous souhaitez cesser votre activité définitivement.



Instruction de vos demandes de retraite

Nous procédons à la demande de vos retraite via les plateformes dédiées auprès de tout vos régimes.



Echanges avec vos caisses

Nous sommes le principal interlocuteur entre vous et vos caisses de retraites. De ce fait, nous serons en charge de répondre aux courriers que vous recevrez, de relancer les caisses par courrier ou par téléphone.



Vérification de vos notifications

Une fois l'instruction de votre dossier terminée, vous recevrez une notification de pension de la part de chacun de vos régimes. Notre rôle sera de vérifier que celles-ci ne comportent aucune erreur de calcul. Dans le cas contraire, nous prendrons en charge les recours auprès de vos caisses.